



Les Paturelles. Coussay-les-Bois Travaux de construction de trois hangars Observations du 26 octobre 2022

*François Bigot, membre de l'association ASPECT
accompagné de Michel Favreau, maire de Coussay-les-Bois
Le mercredi 26 octobre 2022 à 11 h 30*

A partir du chemin communal bordant la parcelle "Les Paturelles", nous avons observé ce qui suit.

Les travaux de forage dans le sol pour le deuxième hangar sont en cours

Le montage des poteaux des hangars se fait sur des pieux forés. La mise en place de ces pieux nécessite un forage, l'installation d'une cage d'armature dans le forage (en stock sur le site), le bétonnage (réalisé pour le premier hangar).

On observe que le forage se fait à l'aide d'une tarière montée sur une pelleteuse.



Forage à 3,5 mètres

Considérant la longueur de l'ensemble de l'outil (tarière et son prolongement), on peut estimer que la tarière descend jusqu'à au moins 3,5 mètres.



La tarière fore dans l'argile et atteint la nappe phréatique

Au vu de ce que la tarière remonte, on peut conclure qu'elle creuse dans l'eau. On voit l'argile qui ruisselle d'eau.



Le fond du forage nécessite un pompage.

La présence d'une pompe à eau, équipée pour refouler l'eau en bordure du terrain, est l'indice de la présence de l'eau au fond d'un puits de forage



La construction du premier hangar commence

Les poteaux sont fixés sur le haut des pieux



En conclusion : les forages altèrent le rôle protecteur de la nappe et descendent dans la nappe phréatique qui alimente le captage d'eau potable de la Fontaine Rateau.

La construction de chacun des hangars nécessite 78 forages : c'est l'effectif observé sur le terrain, qui correspond aux plans remis pour le permis de construire. Au total, l'entreprise va donc faire 234 forages.

Les piézomètres posés pour la surveillance du site d'enfouissement, limitrophe de la parcelle les Paturelles, renseignent sur la profondeur de la nappe. En bordure nord du terrain, à proximité de la parcelle où se construisent les hangars, la profondeur de la nappe varie entre 2 mètres et 7,5 mètres.

Selon le rapport SAFEGE (carte ci-après), cité dans le bilan d'activité de SUEZ, l'izopièze supposé de l'aquifère (hauteur de la nappe) est à 135 mètres. Selon la carte IGN, le terrain sur lequel se construisent les hangars est à l'altitude 137,5 mètres. La nappe serait donc à 2,5 mètres. Il a été observé par ailleurs que la mare résiduelle en bordure du terrain est alimentée par la nappe phréatique.

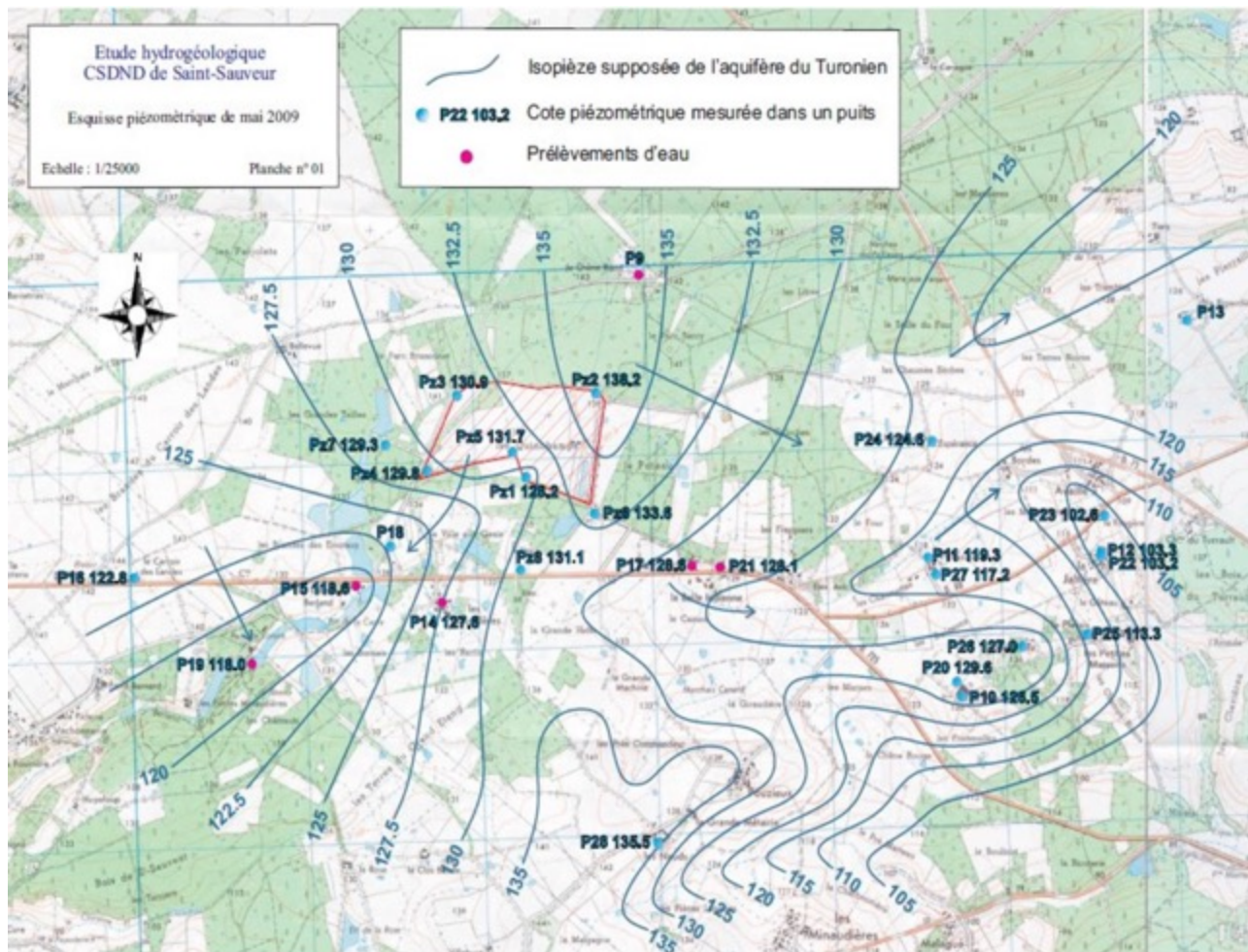
Selon ces données hydrogéologiques, les forages sont donc bien opérés dans la nappe phréatique. Par ailleurs, la couche argileuse protectrice de la nappe va être perforée à 234 endroits.

On se trouve dans la situation énoncée en 2016 par le président d'Eaux de Vienne SIVEER, dans un courrier du 4 février adressé au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique :

Vulnérabilité du captage aux pollutions :

"De plus, le projet (notamment les bâtiments d'élevage) prévoit des excavations dans les formations argileuses superficielles, aliénant localement leur rôle protecteur vis-à-vis de la nappe sous-jacente.

Aussi, et compte tenu de ces éléments, une pollution physico-chimique ou bactériologique émise au droit de ces installations pourrait donc atteindre la nappe aquifère, à plus ou moins long terme."



Extrait du rapport de SAFEGE Environnement